

## CAISSE DES ECOLES

Présents : 7  
Représentés : 0  
Absents : 8

Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

COMITE DU : 13 NOVEMBRE 2025  
DELIBERATION N° : 61/2025  
DGA DE SECTEUR : Bachir MERGHEM  
SERVICE : CAISSE DES ECOLES  
AFFAIRE SUIVIE PAR : Amélie TORET

## DEMANDE DE SUBVENTION

### LE COMITE,

VU le Code de l'Education,

VU la loi du 28 mars 1882 article 17 alinéa 1, rendant obligatoire les Caisse des Ecoles pour toutes les communes,

VU la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 article 23 relative aux compétences de la Caisse des Ecoles,

VU la loi 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et notamment son titre III relatif à la promotion d'égalité des chances instituant des dispositifs de réussite éducative, s'adressant prioritairement aux enfants (2-16 ans) situés en zone urbaine sensible ou scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire,

VU en particulier l'article 130 de la loi précitée permettant d'élargir les compétences de la Caisse des Ecoles à des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degrés, aux fins de constituer des dispositifs de réussite éducative,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2005 désignant la Caisse des Ecoles comme support du programme de réussite éducative,

### APRES EN AVOIR DELIBERE,

**AUTORISER** la Caisse des Ecoles à déposer une demande de subvention dans le cadre de la Politique de la Ville d'un montant de 195 533 € (Cent quatre-vingtquinze mille cinq cent trente-trois) auprès de l'Etat, représenté par le Préfet de l'Essonne, pour l'année 2026, à solliciter et encaisser ces financements,

**AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention

**DIT** que les recettes correspondantes sont inscrites à l'imputation 74718 au budget de la Caisse des Ecoles.

Pour extrait conforme.



Frédéric PETITTA

Président de la Caisse des Ecoles  
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ÉCOLES

### Séance du jeudi 13 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, les membres composant la Caisse des Ecoles de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 20 octobre 2025, se sont réunis à la Mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois, sous la présidence de Philippe ROGER, Vice-président.

Membres en exercice : 15 dont M. Frédéric PETITTA, Maire et Président de droit représenté par M. Philippe ROGER, vice-président et 5 membres élus, représentants du Conseil Municipal et 6 nommés, représentants membres sociétaires, 1 représentant de l'Éducation Nationale, 1 représentante du Préfet.

**Etaient présents :**

M. ROGER, M. LUNDA, M. LEMEUR, Mme FERREIRA, Mme GONCALVES, Mme JAULMES, Mme ALEXOIU (épouse GUENOUNOU), Mme SCHLATTER.

**Etaient excusés :**

M. PETITTA, Mme JAUNET, Mme AREL, Mme LENHART, M. BLANC-PARADIS, Mme PRÉ, M. CUADRADO.

**Etaient présents également :** M. Thierry FOURNIER – Directeur de l'Éducation et Mme Amélie TORET, Responsable de la Caisse des Ecoles en charge du compte rendu de la séance.

Monsieur le Vice-Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Nombre de membres	
Composant le comité :	15
En exercice :	15
Présents :	7
Représentés :	0
Absents :	8